



DG Soins de Santé  
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II  
Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles

Vos lettres du 25/06/2013  
Vos références LO/LB/BL/KVDW/20130620  
Notre référence CNEH/C/19-2013  
Annexe(s)  
Date 20/08/2013

A l'attention de Madame Onkelinx,  
Ministre des Affaires sociales et de la  
Santé publique  
Rue Ducale 59/61  
1000 Bruxelles

**Concerne : Demande d'avis du 25 juin 2013 relative à l'adaptation de l'arrêté royal du 19 mars 2007 – soins pédiatrique à l'attention des enfants atteints de brûlures**

Madame la Ministre,

La demande d'avis reprise sous rubrique a été examinée lors de la séance plénière de la Section « Programmation et Agrément » du 11 juillet 2013.

Le CNEH se rallie à la proposition d'adapter les normes de l'arrêté susmentionné dans le sens repris dans la demande d'avis précitée.

Le Conseil souhaite néanmoins attirer l'attention de Madame la Ministre sur le fait que des difficultés peuvent surgir au niveau régional dès l'instant où cette réglementation est appliquée à la situation actuelle.

Cet avis a été ratifié par les membres du Bureau à cette même date.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Président du CNEH,  
M. Peter Degadt

Le Secrétaire,  
C. Decoster